

## La longue route vers l'éradication du travail des enfants

Sur les flancs des décharges à ciel ouvert qui dévorent les paysages d'Asie du Sud, dans les mines d'or qui longent le fleuve Congo, dans les exploitation de café au Honduras ou au Brésil, des millions d'enfants à travers le monde vendent leur force de travail pour survivre et soutenir leur famille.

Ces enfants nous rappellent le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les objectifs de développement durable fixés par l'Organisation des Nations Unies pour 2030, au nombre desquels figurent l'éradication de la pauvreté et l'accès à une éducation de qualité<sup>1</sup>.

Aujourd'hui dans le monde, l'Organisation des Nations-Unies compte 152 millions d'enfants astreints au travail<sup>2</sup>, qui les prive « *de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental* »<sup>3</sup>. Ce travail est « *mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants* », et il les empêche de suivre une scolarité.

Malgré la célébration, en 2019, des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant<sup>4</sup> qui engage ses signataires à protéger les enfants contre toute forme d'exploitation et tout travail dangereux, et l'existence d'un programme international pour l'abolition du travail des enfants<sup>5</sup>, force est de constater qu'un trop grand nombre d'entre eux en est toujours victime.

Ce phénomène s'inscrit dans une réalité qu'on ne peut ignorer : le nombre d'enfants forcés à travailler est, selon une étude de l'Organisation internationale du travail<sup>6</sup>, corrélé avec le haut seuil de pauvreté dans lequel ils vivent.

<sup>1</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

<sup>2</sup> <https://www.un.org/fr/events/childlabourday/background.shtml>.

<sup>3</sup> <https://www.ilo.org/ipec/facts/lang--fr/index.htm>.

<sup>4</sup> Convention internationale des droits de l'enfant, 20 novembre 1999.

<sup>5</sup> Convention sur les pires formes de travail des enfants, 17 juin 1999 ; Programme international pour l'élimination du travail des enfants, 1992.

<sup>6</sup> Organisation internationale du travail – Données 2016 – © Observatoire des inégalités.

Face à cette situation inacceptable, il faut saluer le travail des associations et organisations internationales qui mettent en œuvre des moyens de lutte contre le travail des enfants<sup>7</sup>.

Mais leur travail est rendu plus difficile encore par la crise sanitaire et économique que le monde traverse, et dont les conséquences s'abattent plus sévèrement sur les plus faibles, exposés à des conditions d'hygiène dégradées, des recommandations sanitaires irréalistes, et des conséquences économiques insurmontables.

Les nouveaux défis écologique et sanitaire auxquels la communauté internationale est confrontée doivent nous conduire à poursuivre, renforcer, et réinventer les moyens de lutte contre la forme la plus inacceptable d'exploitation, celle des enfants.

*Par les membres du Fonds de dotation pour la Justice internationale du Cabinet BETTO PERBEN PRADEL  
FILHOL*

*Camille Lucotte, Avocate au Barreau de Paris*

*Laura Canet, Juriste*

---

---

<sup>7</sup> Source : Organisation internationale du travail – © Observatoire des inégalités.